

## Espaces verts urbains - Espaces naturels sensibles - Demande de subventions au Département

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la mise en valeur des espaces verts urbains, de la préservation des milieux et des espèces, de la mise à disposition du public, trois projets ont été retenus par la Commission Environnement.

**1) Forêt de Chailluz :** La réalisation d'une table d'orientation au Fort de la Dame Blanche sur la vallée de l'Ognon.

Situé au point culminant de la commune, cet aménagement viendra compléter le travail collectif entrepris par les communes du canton de Marchaux dans le cadre de la mise en place de réseaux de sentiers pédestres, équestres et VTT effectuée conjointement par l'Agence de Développement du Doubs, le District du Grand Besançon et la Ville.

Estimation : 74 000 F TTC

**2) Promenade Micaud :** Mise en place d'un garde-corps pour la découverte du paysage et de la faune fluviale en site inscrit.

Cet aménagement permettra aux usagers de la promenade (350 000 à 400 000 par an) de découvrir et apprécier en toute sécurité la rivière, son site et la faune aquatique de plus en plus nombreuse (canards, poules d'eau...), tout le long des berges et au niveau du barrage et des îles.

Estimation : 590 000 F TTC

**3) La Petite Ecole dans la Forêt :** Exposition sur les baies.

Les actions menées par la Petite Ecole dans la Forêt sont guidées par un Comité Pédagogique au sein duquel se retrouvent de nombreux partenaires -Collectivités locales - Education Nationale- et d'autres organismes sensibles à l'environnement.

A la demande du Comité Pédagogique, il a été décidé de réaliser une exposition sur les baies sauvages.

Cette exposition, à but pédagogique, réalisée en quatre exemplaires, sera itinérante, diffusée au niveau de l'agglomération bisontine ainsi que dans le département.

Estimation : 77 000 F TTC

Sur proposition favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter les 3 projets présentés,
- solliciter du Conseil Général du Doubs, pour ces trois projets, une aide au titre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles,
- s'engager à financer la part de la Ville de Besançon dans le cadre des budgets primitifs 1997 et suivants,
- autoriser M. le Maire à signer les documents à intervenir permettant le lancement et le règlement de ces opérations,

- encaisser les subventions et les réaffecter en dépenses comme suit :

1) *Forêt de Chailluz - Table d'orientation*

Recettes : 90.92.1323.97009.34000

Dépenses : 90.92.6042.97009.34000

2) *Promenade Micaud - Mise en place d'un garde-corps*

Recettes : 90.652.1323.97010.34000

Dépenses : 90.652.2312.97010.34000

3) *La Petite Ecole dans la Forêt - Exposition sur les baies*

Recettes : 92.92.1323.97011.34000

Dépenses : 92.92.6042.97011.34000

- s'engager à assurer de manière permanente l'ouverture au public de ces deux espaces et de proposer la circulation de cette exposition dans le milieu scolaire ou associatif, dans le cadre de projets ou manifestations ayant pour objectif la découverte et la protection de la nature et des espaces naturels.

**Mme BULTOT** : Je voulais simplement intervenir pour demander aux Conseillers Généraux toutes tendances confondues, de relayer ces trois projets qui se chiffrent à un montant global de 741 000 F. Je peux vous indiquer qu'au titre de la taxe sur les espaces naturels sensibles, sur un budget 1996 du Conseil Général de 12 786 715 F, il restait au 23 septembre 1996, la somme de 10 741 000 F non utilisée. Comme nous sommes en fin d'année, il est probable qu'il reste de quoi satisfaire très largement ces trois demandes qui correspondent à peine à un dixième des sommes qui seront utilisées ou pas cette année. Je vous demande votre soutien qui me paraît logique dans la mesure où ce sont les contribuables bisontins qui alimentent la plus grande partie de cette taxe sur les espaces naturels sensibles. Le Conseil Général a, là, l'occasion donc de renvoyer un petit peu l'ascenseur aux Bisontins et donc je vous remercie de le faire.

**M. PINARD** : Nous en avons discuté assez longuement aujourd'hui parce qu'une disposition a été prise pour plafonner à 500 000 F les projets et naturellement, cela risque de nous pénaliser. Sur l'abri des Grandes Baraques pour lequel nous avons 600 000 F de dépenses, la subvention nous a été refusée au motif que dans l'esprit des textes, il n'était pas question d'intervenir lorsqu'il s'agissait uniquement de bâtiments. Or il se trouve qu'il y a eu des aménagements dans la forêt de Levier où il y a eu une subvention pour un abri pour animaux, donc qui peut le plus peut le moins. C'est très bien de subventionner des abris pour animaux, il y a une réalisation fantastique dans la forêt de Levier, mais celui-ci concerne l'abri pour les scolaires, pour les groupes qui viennent pique-niquer. On va donc essayer tous ensemble de revoir un petit peu ce dossier. Y a-t-il un espace naturel plus sensible que la Forêt de Chailluz et plus fréquenté ? Il y a la lettre et il y a l'esprit, j'espère bien qu'on débloquera la situation.

**M. LE MAIRE** : Sinon on transforme cet abri en abri pour animaux (rires).

**Mme BULTOT** : Je dois préciser que pour l'année 1996, les prétentions de la Ville de Besançon à la taxe étaient quand même assez modestes : nous avons demandé 1 500 000 F y compris les 600 000 F du grand abri, alors que le budget est de 12 MF.

**M. PINARD** : C'est le reliquat de la taxe cumulée sur plusieurs exercices. Ce sont des crédits sur plusieurs exercices et qui à ce titre ont été reportés.

**M. LE MAIRE** : Il y a de l'argent dans la caisse, essayons donc d'en profiter. Ce serait dommage de ne pas l'utiliser parce qu'il provient notamment des Bisontins.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.*